



Fribbit la grenouille dit : « Il n'est jamais trop tôt pour faire examiner les yeux de vos enfants ! »

Je vois... J'apprends : il s'agit d'un programme de santé des yeux dont l'objectif est d'aider les parents à comprendre pourquoi leurs enfants devraient subir un examen de la vision, et comment y procéder.

Votre enfant devrait subir son premier examen de la vision chez un optométriste ou un ophtalmologiste à l'âge de 6 à 12 mois ; un second examen à l'âge de 3 ans et un troisième à l'âge de 5 ans. Après qu'il aura atteint 5 ans, l'enfant devrait se faire examiner les yeux une fois par année. Il est vivement conseillé que les enfants subissent un examen complet avant de commencer l'école.

POURQUOI ?

- Certains problèmes ne peuvent être traités que s'ils sont détectés tôt.
- Les jeunes enfants apprennent principalement au moyen de la vue. En fait, jusqu'à 80 % de leur apprentissage se fait ainsi.

QUELS EN SONT LES COÛTS ?

- Le plan du gouvernement assumera les coûts liés aux examens effectués par un optométriste ou un ophtalmologiste auprès des enfants âgés de moins de 18 ans.

COMMENT TROUVER UN OPTOMÉTRISTE ?

- Aucune recommandation médicale n'est requise. Il suffit d'appeler un optométriste pour prendre rendez-vous.
- Consultez les pages jaunes ou tout autre annuaire téléphonique.
- Appelez l'Association des optométristes de l'Alberta au (780) 451-6824 ou au 1 800 272-8843.
- Visitez le site www.optometrists.ab.ca, puis cliquez sur "Find an Optometrist Near You" (en anglais).

ET SI MON ENFANT AVAIT BESOIN DE LUNETTES ?

- Dans le cadre du programme ***Je vois... J'apprends***, les enfants inscrits à une école maternelle ont droit à une paire de lunettes GRATUITE.
- Ce programme existe dans la plupart des commissions scolaires en Alberta.

Cette feuille de renseignements a été préparée conjointement par
l'Association des optométristes de l'Alberta et *Multicultural Health Brokers Co-op*
La traduction est rendue possible grâce à une bourse octroyée par *Alberta Children's Services*